



Coalition des familles homoparentales

Bulletin de liaison - VOLUME XI- N° III – Mars 2010

Nouvelles lois pour les familles formées par l'adoption

Par Gary Sutherland

Coprésident de la Coalition des familles homoparentales

Ah, le congé parental du gouvernement, quel bonheur! J'ai passé six mois fantastiques avec notre petite Yasmina à la maison l'année dernière. Ça laisse beaucoup de temps pour lire le journal (durant les siestes!!!) et cogiter sur les grands enjeux de la société...

La ministre de la Justice, Kathleen Weil, a déposé un avant-projet de loi sur l'adoption qui, s'il est adopté par l'Assemblée nationale, changera radicalement la manière dont on adopte au Québec.

Cet avant-projet de loi propose de nombreuses modifications positives pour certaines familles, surtout les familles recomposées. D'autres dispositions, comme l'adoption ouverte ou encore l'adoption sans rupture de liens de filiation, sont plus controversées. Lorsque j'ai lu les documents liés à l'avant-projet de loi pour la première fois, j'ai trouvé ça plutôt positif. Dans quelques situations – certains diraient des exceptions – des enfants, surtout plus âgés, ne sont pas adoptés sous la loi actuelle puisque ça voudrait dire pour eux un changement de nom (que l'enfant plus âgé ne souhaite pas forcément) ou encore, un bouleversement dans une famille (l'enfant adopté par ses grands-parents devient, selon la loi, le frère ou la sœur de ses anciens tantes et oncles). Cependant, ces mêmes enfants pourraient grandement bénéficier de la stabilité qui leur serait accordée par l'adoption.

Notre petite Yasmina risque d'être adoptée sous la nouvelle loi, compte tenu des délais liés à la banque mixte. Entre deux biberons, je me suis mis à penser aux possibilités réactions du juge quand on se présentera devant lui ou elle pour l'adoption de Yasmina... je savais déjà que les juges ne sont pas toujours favorables à nos couples. On a vu deux juges dans le cadre de l'adoption de Raphaël et je peux dire sans hésitation qu'un des deux avait un peu de mal avec la composition de notre famille...

Il semblait donc nécessaire que la Coalition fasse un mémoire pour souligner la possibilité que les juges, face à une demande d'adoption par un couple de même sexe, aient recours à un type d'adoption autre que l'adoption plénière (le seul type d'adoption qui existe au Québec actuellement, où les liens de filiation avec les parents d'origine sont brisés et de nouveaux liens se créent avec la famille adoptante), tout simplement parce qu'ils ne voudraient pas établir une filiation dans une famille homoparentale...

Alors, je me suis demandé si le juge qui prononcera l'adoption de Yasmina pourrait opter pour l'adoption ouverte, qui permet aux parents adoptants et aux parents d'origine de conclure une entente de communication post-adoption... dans notre cas, le juge ne pourrait-il pas se dire qu'au moins en gardant ce genre de communication, notre fille aurait toujours accès à une mère, ce que notre famille de deux hommes ne peut pas lui donner?

Ou encore, que le juge pourrait proposer l'adoption sans lien de filiation (où on ne briserait pas ses liens de filiation d'origine... où les parents adoptants auraient l'ensemble de droits parentaux) pour ne pas briser le lien avec ses parents d'origine... et ne pas créer une filiation à l'intérieur d'une famille de deux hommes. Quelque part, ça revient à dire que les « vrais parents » sont ceux qui ont mis l'enfant au monde et donc il importe de

garder ce lien... les parents adoptants deviennent des « substituts » qui s'occupent de l'enfant, mais ne lui donnent pas leurs noms, leur filiation aux yeux de la loi...

J'ai donc fini par écrire un mémoire pour la Coalition et un mémoire personnel qui détaille notre situation familiale. En plus de souligner les possibilités de dérapages par les juges (c'est la ministre Weil qui a utilisé le mot « dérapages » !!!), j'ai rappelé aux législateurs qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune formation donnée aux futurs adoptants pour les aider à savoir comment raconter l'histoire de vie à leur enfant... aucune formation pour gérer la situation particulière d'une famille bi- ou multiraciale... aucun soutien post-adoption dans les CSSS pour les familles créées par l'adoption.

On leur a surtout rappelé aussi qu'au-delà de la décision d'adoption, il faudrait saisir ce moment – les changements dans le Code civil, on n'en fait pas tous les jours – pour réaffirmer comme valeur de notre société le fait qu'une famille formée par l'adoption est une vraie famille. Les vrais parents sont les gens qui prennent soin de l'enfant au quotidien, qui lui donnent de l'amour à toute heure de la journée et de la nuit, qui s'occupent de ses bobos et qui partagent ses joies et ses chagrins.

Les députés étaient d'accord que cette refonte de l'adoption doit envoyer ce signal-là à la société : que les familles formées par l'adoption doivent être reconnues comme des familles à part entière... de vraies familles.

Sont disponibles sur le site de l'Assemblée nationale les mémoires, les transcriptions et les vidéos des présentations. Pour les vidéos : <http://www.assnat.qc.ca/fra/travaux/Debats/banquevideo/ci/avplcodecivil.html>

En espérant que le projet de loi sur l'adoption, attendu pour la session du printemps de l'Assemblée nationale, ne nous rend pas plus difficile le processus de fonder une famille... à suivre...

Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref de décembre 2009 à février 2010

Les Nouvelles de Montréal et du Québec

11 décembre 2009 (Montréal) La ministre de la Justice du **Québec**, Kathleen Weil, a annoncé que la politique du gouvernement provincial pour contrer l'homophobie aurait plus de mordant.

Kathleen Weil — qui est également la ministre responsable de la lutte contre l'homophobie — a dit que l'objectif est de faire du Québec un lieu où les minorités sexuelles sont égales aux yeux de la loi et de la société. Alors que le Québec est déjà considérée comme une province à l'avant-garde en ce qui concerne les droits des gais, la ministre Weil a fait de grandes promesses aux homosexuels québécois.

En conférence de presse, Kathleen Weil a déclaré vouloir reconnaître la réalité des minorités sexuelles, faire la promotion du respect de leurs droits et de leur bien-être en offrant des services adaptés à leurs besoins. « Que cela se traduise par des mesures à grande échelle ou par des gestes quotidiens simples, je suis convaincue que chacun de nos actes contre l'homophobie fera évoluer la société québécoise en une société plus juste, plus tolérante et plus diversifiée », a dit Kathleen Weil.

La première étape pour transformer les paroles en actions a été faite le **29 janvier 2010**, alors que le gouvernement a annoncé un comité interministériel composé de délégués nommés par les ministres de toutes les sphères du gouvernement. Le comité sera composé des ministères de la Sécurité publique; de la Santé et des Affaires sociales; de l'Éducation, du Loisir et du Sport; de la Famille et des Aînés; de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; de l'Immigration et des Communautés culturelles; du Travail ainsi

que de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le document en question, la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie (<http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/dossiers/homophobie/homophobie.htm>), s'articule autour de quatre grandes orientations : reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles; favoriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles et favoriser le mieux-être et assurer une action concertée. Le comité interministériel servira également de « lien avec divers groupes LGBT pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique », indique la politique. Cependant, les Québécois devront attendre trois ans à partir du dépôt du plan d'action avant d'obtenir un rapport de l'évolution du travail du comité.

Les nouvelles Canadiennes

2 février 2010 – Dans une entrevue en direct sur les ondes de la radio de Radio-Canada (CBC), la candidate du Parti conservateur de l'Ontario Pamela Taylor a été mise sur la sellette. L'animateur Andy Barrie a demandé à Pamela Taylor, qui se présente aux élections partielles dans la circonscription électorale provinciale de Toronto-Centre, pourquoi aucun membre du Parti conservateur, fédéral ou provincial, n'affichait ouvertement son homosexualité. Elle a nommé John Baird, un ministre conservateur qui a toujours refusé de discuter de sa sexualité dans les médias.

Et avant que Andy Barrie ne puisse dire quoi que ce soit, elle a ajouté « et il y en a beaucoup d'autres ». Andy Barrie était si abasourdi qu'il ne lui a même pas demandé des noms.

John Baird est un célibataire endurci âgé de 40 ans, connu sous le sobriquet de « Rusty », qui est très respecté par la communauté gaie et lesbienne d'Ottawa. Il assiste fréquemment au festival annuel « Capital Pride », que le premier ministre Stephen Harper et ses autres ministres fuient comme la peste. Dans les médias, cependant, il est souvent dépeint comme un célibataire bourreau de travail et accompagne régulièrement (de façon platonique) Laureen Harper.

John Baird, 40 ans, a été élu pour la première fois en 1995 en tant que membre du Parti progressiste-conservateur. En 1999, il est devenu ministre sous le premier ministre de l'époque Mike Harris. Il a été élu au fédéral en 2006. Alors président du Conseil du Trésor, il a retiré le financement du Programme de contestation judiciaire, une initiative de l'ère Chrétien qui finançait des batailles judiciaires importantes des gais, dont le combat pour le droit au mariage entre conjoints de même sexe. Il a également enlevé tout le mordant de la Condition féminine Canada et réduit le financement en matière d'alphabétisation des adultes et de la recherche sur l'utilisation médicale de la marijuana.

Les commentaires de Pamela Taylor s'inscrivent dans un débat concernant la position du Parti conservateur provincial à l'égard des questions d'homosexualité.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

Chronologie interactive du mariage gai

Pendant la dernière décennie, la lutte pour le mariage entre conjoints de même sexe ainsi que pour les autres droits des couples homosexuels a été menée avec acharnement dans les tribunaux, les assemblées législatives ainsi qu'aux urnes aux Etats-Unis. Utilisez cette carte afin de visualiser les étapes importantes de la lutte et la façon dont les lois ont changé depuis 2000.

<http://www.latimes.com/news/local/la-gmtimeline-fl,0,5345296.htmlstory>

2 décembre 2009 (New York) Le parlement de l'État de New York, après un long délai, a voté contre l'égalité du mariage par 38 voix contre 24. Aucun républicain n'a voté en faveur du projet de loi. La défaite vient renforcer la possibilité que le parlement de l'État du New Jersey ne votera pas ou votera également contre.

4 décembre 2009 (Dublin) Les législateurs **irlandais** ont ouvert le débat au sujet d'un projet de loi qui donnerait aux couples gais sensiblement les mêmes droits qu'aux couples mariés, une étape sociale clé dans un pays catholique romain qui s'est longtemps opposé à l'homosexualité. Le ministre de la Justice Dermot Ahern affirme que le projet de loi octroierait aux couples gais les mêmes droits qu'aux couples hétérosexuels mariés à l'égard du droit de propriété, des la succession, des soins médicaux et l'accès aux avantages sociaux étatiques – et également les mêmes droits à se présenter en cours pour demander, après une rupture, un soutien financier de la part d'un conjoint dont le revenu est plus important.

10 décembre 2009 (Vienne) Le parlement **autrichien** a adopté une loi permettant aux couples homosexuels de s'unir civilement, un geste salué par les partisans comme une victoire historique envers les droits civils du pays. Le projet de loi accordera aux couples homosexuels une série de droits dont profitent les couples hétérosexuels, incluant l'accès à une pension si l'un des partenaires meurt et à une pension alimentaire dans le cas d'une séparation. Il interdit l'adoption d'enfants ou l'insémination artificielle.

16 décembre 2009 (Washington) Après avoir subi des revers en Californie, dans l'État de New York, le Maine et le New Jersey, les partisans du mariage entre conjoints de même sexe ont obtenu une victoire avec le vote du conseil de ville en faveur de la légalisation du mariage dans le district de Columbia. Les couples homosexuels pourraient commencer à convoler en justes noces aussi rapidement qu'en mars.

21 décembre 2009 Les législateurs de **Mexico** font que cette ville devient la première en Amérique latine à légaliser le mariage entre conjoints de même sexe, un changement qui donnera aux couples homosexuels plus de droits, incluant celui d'adopter des enfants. Le projet de loi a été adopté par l'assemblée locale de la ville grâce à un vote de 39 à 20 sous les acclamations des partisans qui criaient : « Oui, nous pourrions! Oui, nous pourrions! » Le changement permettrait aux couples homosexuels d'adopter des enfants, de demander des prêts conjoints à la banque, d'hériter de la fortune et d'être inscrits sur la police d'assurance de leur conjoint, droits dont ils étaient privés selon les unions civiles permises dans la ville.

8 janvier 2010 (Lisbonne) Le parlement du **Portugal** a adopté un projet de loi autorisant le mariage homosexuel dans le pays le plus catholique romain. Le projet de loi du gouvernement socialiste a reçu le soutien de tous les partis de gauche. Les partis de droite se sont opposés au changement et ont soutenu que le projet devrait être soumis à un référendum national.

7 janvier (Trenton) Le sénat de l'État du **New Jersey** a rejeté un projet de loi visant à légaliser le mariage homosexuel. Il est donc fort peu probable que cet état ait une loi sur le mariage homosexuel dans un avenir rapproché. Le projet de loi nécessitait 21 votes pour être adopté; seulement 14 sénateurs ont approuvé le projet.

11 janvier 2010 (San Francisco) Le premier procès fédéral destiné à déterminer si la constitution américaine empêche les états d'interdire le mariage entre conjoints de même sexe s'amorce. Les deux couples au nom desquels l'affaire a été amenée sont parmi les premiers témoins. Les procédures, qui devraient durer de deux à trois semaines, impliquent un défi de la Proposition 8, l'interdiction du mariage approuvée par les électeurs **californiens** en novembre 2008. Peu importe l'issue, il est fort probable que la cause soit portée devant la Cour suprême des États-Unis, où elle pourrait devenir une étape important qui déterminant si les homosexuels américains ont le droit de se marier.

11 janvier 2010 La Cour suprême des États-Unis ordonne le retrait de la couverture vidéo du procès sur la Proposition 8 qui se trouvait sur YouTube. La décision de la Cour suprême survient à la suite d'une demande en appel d'urgence après que le juge Vaughn Walker, le juge de district en chef des États-Unis assigné à l'affaire, ait décidé de permettre à YouTube de couvrir le procès.

Étant donné la nature de la Proposition 8 – le cas controversé de la **Californie** déterminera si l'interdiction du mariage entre conjoints de même sexe est constitutionnelle –, les deux parties ont des vues enflammées à propos de la décision originale du juge Walker qui permettait la mise en ligne sur YouTube de séquences du procès.

13 janvier 2010 Des réalisateurs entrepreneurs ont découvert une façon de contourner une décision de la Cour suprême interdisant la couverture vidéo de la Proposition 8 sur YouTube. John Ireland et John Ainsworth utilisent les retranscriptions du procès et des informations provenant des blogueurs ainsi que des acteurs professionnels afin d'organiser une reconstitution des procédures du procès pour les auditeurs de YouTube. Les deux personnes croient fermement que leur portrait vidéo permettra aux Américains d'avoir « une chance de juger par eux-mêmes, selon les preuves présentées. »

Les deux réalisateurs travaillent avec un minuscule budget, mais ils ont tout de même été en mesure d'attirer et de garder des personnes talentueuses même s'ils ont été incapables de payer les acteurs pour leur temps. D'après certaines informations, ils ont choisi des personnes attirantes « attirantes » pour jouer les deux parties. En fait, Gregory Itzen, qui a joué dans tout, de *Twilight* à *24 heures chrono*, joue le rôle de l'avocat de la défense, David Blankenhorn.

Travaillant à partir des retranscriptions du procès et des comptes-rendus des blogueurs, la paire recrée le procès et le met en ligne pour visionnement à : <http://www.marriagetrial.com/>.

19 janvier 2010 (Honolulu) Quand les législateurs d'**Hawaii** se réuniront de nouveau, tous les yeux seront tournés vers la législation qui permettrait aux couples homosexuels de former des unions civiles. La mesure donnerait les mêmes droits et avantages que l'État accorde aux couples mariés et fait partie d'une poignée de propositions semblables qui pourraient surgir dans plusieurs autres états.

Les nouvelles internationales

12 décembre 2009 (365 Gay.com) (Dublin) La Cour suprême de l'**Irlande** a décrété qu'un homme gai ayant fait un don de sperme à un couple de lesbiennes devrait avoir le droit de visiter régulièrement son fils de 3 ans – en partie parce que la constitution irlandaise ne reconnaît pas les lesbiennes comme une unité familiale légitime.

La décision est une première juridique en Irlande, où l'homosexualité était illégale jusqu'en 1993 et où les couples gais se voient refuser les mêmes droits que les couples mariés. Les critiques soutiennent que l'affaire souligne le fait que la constitution de 1937 de l'Irlande catholique conservatrice entre en conflit avec les normes européennes contemporaines et négligent de reconnaître la réalité que des centaines de couples gais en Irlande ont des enfants.

Dans cette décision unanime, les cinq juges de l'autorité constitutionnelle ultime de l'Irlande affirment qu'un tribunal inférieur s'est trompé en tentant d'appliquer la Convention européenne des droits de l'homme en faveur du couple de lesbiennes. La Cour suprême a conclu que lorsque les deux sont conflictuelles, la constitution irlandaise l'emporte sur la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans son jugement écrit, la juge de la Cour suprême Susan Denham a dit que le couple lesbien offrait un environnement aimant et stable à son fils, mais que la constitution définit des parents comme un homme et une femme mariés, et les gais n'ont pas le droit de se marier en Irlande. Elle a dit que la loi identifie le donneur de sperme comme le père, et que, par conséquent, il avait le droit d'avoir une relation avec son fils.

Le parlement irlandais n'a pas encore entériné de lois régissant efficacement les cliniques de fertilité ou défini les droits parentaux conflictuels des couples gais versus les donneurs de sperme.

13 décembre 2009 (The Guardian) L'**Ouganda** devrait entériner une loi d'ici quelques mois qui ferait de l'homosexualité un crime capital, rejoignant ainsi 37 autres pays du continent où les groupes chrétiens évangéliques américains répandent rapidement l'intolérance.

« Les comportements appris peuvent être désappris », a dit David Bahati, un député du parti au pouvoir. « Vous ne pouvez pas me dire que les gens naissent gais. Il s'agit plutôt d'une influence externe. » David Bahati est

l'auteur du projet de loi antihomosexualité de 2009 qui a récemment été présenté devant le parlement ougandais. En vertu du projet de loi, l'homosexualité pourrait être passible de la peine de mort.

« La plupart des gens ont mal compris le projet de loi, a dit David Bahati au *Observer*. La peine capitale concerne l'agression sexuelle d'un mineur par un homosexuel et est conforme avec la loi sur l'agression sexuelle entérinée en 2007. L'intention générale est de prévenir le recrutement d'enfants trop jeunes, qui se produit dans les écoles non mixtes. Nous devons mettre un terme au recrutement et préserver l'avenir de nos enfants. »

Le projet de loi de David Bahati est bien soutenu. Bien que ce projet de loi soit un exemple extrême de loi homophobe, il n'est pas unique en son genre. Quant aux droits des gais, il semblerait que l'Afrique tout entière fasse marche arrière. Le Nigéria possède un projet de loi similaire en attente d'entrée dans le code de lois qui permet déjà la peine de mort pour cause d'homosexualité dans les états du nord, de même que le Soudan. La République du Burundi a criminalisé l'homosexualité en avril dernier, rejoignant 37 autres pays africains où les relations homosexuelles sont illégales. L'Égypte et le Mali tendent vers la criminalisation, se servant des lois sur la moralité contre les couples de même sexe.

Le projet de loi ougandais étend les lois actuelles afin de rendre illégale la promotion de l'homosexualité par le fait d'en parler ou d'écrire sur le sujet, et de forcer les gens à dénoncer aux autorités les personnes qu'elles savent être gais. Le projet de loi, soutient David Bahati, vise à « protéger la culture bien-aimée de gens du peuple ougandais contre les tentatives des défenseurs des droits sexuels qui cherchent à imposer leurs valeurs de promiscuité sexuelle sur le peuple ougandais. »

Ironiquement, plusieurs croient que ce projet de loi est d'origine extérieure au départ. En mars, David Bahati a rencontré plusieurs activistes chrétiens américains homophobes présents à une conférence en Ouganda où ils ont fait la promesse de supprimer l'homosexualité. La conférence mettait en vedette Scott Lively, président de Abiding Truth Ministries, un groupe homophobe de la Californie, et coauteur de *The Pink Swastika*, un ouvrage proclamant que les dirigeants nazis étaient gais. Don Schmierer, qui siège au conseil de Exodus International, était également présent. Son organisme fait la promotion du mouvement « ex-gai » qui croit que les gens peuvent changer d'orientation sexuelle et être sauvés. Le troisième extrémiste évangélique présent était Caleb Lee Brundidge, qui est associé à Richard Cohen qui croit que la psychothérapie peut « guérir » l'homosexualité. Le projet de loi de David Bahati a été rédigé en quelques semaines à la suite de la conférence.

Pour les Ougandais comme le Pasteur Martin Ssempe, qui organise des ralliements antihomosexualité, le projet de loi vient donner une force morale légitime à sa lutte contre l'« influence corrompue » des sociétés occidentales.

17 décembre 2009 (IGLHRC NEWS) (Honduras) Des agresseurs inconnus au volant d'une voiture ont tiré sur Walter Tróchez, 27 ans, défenseurs des droits des gais et membre du Front national de résistance contre le coup d'État. Il est décédé quelques heures plus tard à l'hôpital de Tegucigalpa, au Honduras. Selon les organisations non gouvernementales honduriennes *Red Lesbica Cattrachas* et *Feministas en Resistencia*, il s'agit du seizième meurtre connu dans la communauté allosexuelle du Honduras depuis le coup militaire du 28 juin 2009.

Depuis l'expulsion du gouvernement démocratiquement élu du pays, un climat d'impunité a permis des actes de violence transphobe et homophobe. Personne n'a été traduit en justice pour ces crimes, dont bon nombre ont été commis en public. D'autres décès dans la communauté homophobe sont probablement passés inaperçus. Les droits de la personne de toutes les sphères de la société hondurienne sont systématiquement violés, un résultat direct du coup militaire. Cependant, le rythme accéléré des meurtres des personnes allosexuelles au cours des cinq derniers mois suggère une tendance ciblée de la violence.

Le travail de Walter Tróchez, la plus récente victime de cette violence, comprenait la diffusion de renseignements sur les droits de la personne au Honduras. En tant qu'activiste allosexuel, Walter Tróchez faisait

également des reportages sur la situation des droits de la personne de la communauté allosexuelle durant le coup, et plaidait en faveur de la prévention du sida et du VIH, tout en combattant le fondamentalisme religieux.

Comme d'autres au Honduras, Walter Tróchez était victime d'abus pour son activisme politique, sa défense des droits de la personne et son orientation sexuelle. Après le coup, la situation s'est envenimée. Le 20 juillet 2009, il a été détenu par les autorités pour sa participation à une manifestation par l'occupation pacifique devant le Congrès de la République. Durant sa détention, il a été violemment battu et dénigré en raison de son orientation sexuelle. Puis, le 4 décembre, Walter Tróchez a été enlevé et battu par quatre hommes masqués dans une camionnette grise non immatriculée. Les activistes croient qu'il s'agissait du service d'enquête de la police (DNIC). Il a réussi à s'enfuir et a déposé plainte devant les autorités nationales et internationale quelques jours à peine avant son assassinat.

7 janvier 2010 (*Pink News*) L'État **australien** de la **Nouvelle-Galles du Sud** – qui comprend Sydney – a choisi de continuer d'interdire l'adoption par les couples gais.

Bien qu'une enquête parlementaire ait recommandé que la modification de la loi soit dans l'intérêt fondamental des enfants, le gouvernement d'état a dit qu'il n'y avait pas assez de preuves à cet égard. Une modification de la loi aurait élargi le bassin de parents adoptifs pour les enfants au soin de l'état et permettrait également aux enfants qui sont présentement dans des familles d'accueil gaies d'y trouver un foyer permanent.

La ministre des Services communautaires Linda Burney a dit la veille que les résultats de l'enquête avaient un « certain mérite », mais que « les députés étaient incapables d'en arriver à un consensus, ce qui reflète les divisions à ce sujet dans la communauté en général. »

Les groupes de défense des droits des gais de l'État ont exprimé leur déception à la suite de cette décision.

1^{er} février 2010 (*The Guardian*) Le pape Benoît XVI a condamné la loi égalitaire britannique en affirmant qu'elle allait à l'encontre des « lois naturelles », alors qu'il confirmait sa visite au Royaume-Uni plus tard cette année. Dans une lettre adressée aux évêques catholiques de l'**Angleterre** et du **pays de Galles**, le pape a fait l'éloge de l'« engagement clair de la Grande-Bretagne en matière d'équité pour tous ». Toutefois, il a critiqué la législation du Royaume-Uni en disant qu'elle « limitait la liberté des communautés religieuses d'agir selon leurs croyances ».

Ses commentaires faisaient référence aux lois qui sont entrées en vigueur l'an dernier interdisant aux agences d'adoption de discriminer contre les couples gais, de même que le projet de loi sur l'égalité d'Harriet Harman, en cours de révision au parlement.

Le pape, dont la visite est prévue en septembre, a émis ces commentaires après avoir appris des évêques anglais et gallois que la loi sur l'orientation sexuelle, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, avait forcé la fermeture de la moitié des agences d'adoption catholiques romaines parce que la loi rendant illégale toute discrimination envers les candidats gais allait à l'encontre de leurs croyances.

La lettre du pape fait également référence au projet de loi sur l'égalité, qui restreint l'exemption spéciale des églises qui leur permettait d'exclure toute personne dont le style de vie ne correspondait pas aux croyances religieuses d'un organisme lors de l'embauche de personnel. Les évêques ont indiqué qu'il s'agissait là d'une nouvelle restriction de leur liberté de croyance religieuse.

Le pape a incité les évêques à faire entendre leur voix et à défendre la foi, affirmant que les enseignements chrétiens ne minaient ni ne restreignaient la liberté de personne.

Ses remarques ont attiré la foudre de la *National Secular Society*, qui a affirmé qu'elle organiserait une manifestation au cours de sa visite. Terry Sanderson, le président de la société, a dit que « les contribuables allaient régler la facture de 20 M£ pour la visite, au cours de laquelle il attaquerait l'égalité des droits et ferait la promotion de la discrimination. »

Des nouvelles de la Coalition des familles homoparentales RENCONTRES À VENIR

MARS 2010

☐ Mercredi 31 mars à 19h

PARTIE 6 : SURVIVRE À L'ARRIVÉE DE VOTRE JEUNE ENFANT (Série sur la parentalité pour femmes et hommes)

Vous êtes maintenant parent... Un petit paquet de joie est dans vos bras. Tant d'attente et maintenant, ça y est. Avoir un jeune enfant se traduit par de nombreuses questions pratiques avec lesquelles vous êtes ou non familière. Quelles sortes de biberons choisissons-nous? Qu'est-ce qu'une préparation lactée et laquelle dois-je choisir? Des couches? Érythème fessier? Comment choisissons-nous une chaise haute, une poussette, un lit d'enfant? Avons nous besoin d'une table à langer? Est-ce normal que mon bébé fasse autant de bruit en dormant? Notre bébé devrait-il dormir avec nous ou non? S'habituer au congé parental et à l'isolation qui l'accompagne. Et qu'en est-il du manque de sommeil et de l'instauration d'une routine pour mon bébé? Où pouvons-nous obtenir de l'aide? Venez écouter des histoires de parents à propos de leurs premières semaines avec leurs enfants afin de leur poser toutes les questions auxquelles vous pouvez penser...

Lieu : UQAM, 320 Ste-Catherine Est (Métro Berri), local DS-2901

AVRIL 2010 :

☐ Mercredi 14 avril à 19 h

PARTIE 7 : COMPRENDRE ET RÉPONDRE (OU NON?) AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES (Série sur la parentalité pour femmes et hommes)

Est-ce vraiment votre enfant? Vos enfants sont-ils réellement des frères? Où est son père? Où est sa mère? Lequel d'entre vous est la mère et lequel est le père? Un débat ouvert pour réfléchir à la véritable signification des questions des gens, à la façon et au moment d'y répondre, ainsi qu'à la manière de garder votre calme dans ces situations bizarres.

Lieu : UQAM, 320 Ste-Catherine Est (Métro Berri), local DS-2901

☐ **SAMEDI LE 17 AVRIL A PARTIR DE 11H30**

CABANE A SUCRE

La Coalition des familles homoparentales s'en va se sucrer le bec à l'ÉRABLIÈRE CHARBONNEAU (au Mont St-Grégoire). En plus d'un repas traditionnel et tire sur la neige, un foule d'activités pour grands et petits sauront vous divertir; Visite de la bouilloire, Fermette, Jeux à l'extérieur, Tours de calèche et de tracteur, Poney, etc. (C'est aussi à côté d'Arbraska Mont St-Grégoire. Pour ceux qui veulent se promener à la cime des arbres, veuillez réserver à l'avance au www.arbraska.com ou au 450-358-8999).

Puisque les places doivent être réservées, nous demandons aux gens de payer à l'avance. Ça vous intéresse ? Remplissez le formulaire avant le 15 mars 2010.

Suite de l'autre côté →→→→→→→→

MAI 2010

□ **Mercredi 19 mai à 19 h**

PARTIE 8 : OUVERTEMENT HOMOSEXUEL : SURVIVRE À LA GARDERIE ET À L'ÉCOLE PRIMAIRE (Série sur la parentalité pour femmes et hommes)

Devrais-je rencontrer le directeur ou la directrice ainsi que les enseignants et enseignantes pour discuter de notre famille avant le début de l'école? Les enseignants ont-ils une formation ou de l'expérience avec des enfants provenant de familles LGBT? Et si mon enfant ne veut pas que je sois « ouvert »? Nous aborderons les questions auxquelles sont confrontées les familles avec des enfants qui entreront bientôt ou qui fréquentent déjà la garderie ou l'école primaire. L'atelier est destiné à offrir un forum aux parents afin de discuter ce changement important dans la vie de leur enfant.

Lieu : UQAM, 320 Ste-Catherine Est (Métro Berri), local DS-2901

BABILLARD :

♦ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. **514-486-9400 (Alys Geiger)**, [www.dorshei-emet](http://www.dorshei-emet.com), or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

♦ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**

Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfdrdp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

♦ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

DIVERS :

♦ **Traducteurs, rédacteurs, etc.:** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@familleshomoparentales.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples gays et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel

sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter**, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca.

Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@familleshomoparentales.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à la CFH. **J. Freed, (514) 489-8633 www.jfreed.ca**

♦ Un couple d'agents immobiliers pas comme les autres! Laissez notre famille aider la vôtre à trouver le parfait chez soi. Vendeur ou acheteur à Montréal ou les environs, ce serait notre plaisir de travailler avec vous. Mary Lamey (514-978-6522) et Amy Barratt (514-718-6522), agents affiliés et mères lesbiennes.

♦ Photographe professionnelle pour mariages, maternité, portraits, familles. Membre de la CFH. Contactez-moi pour plus de renseignements. **Marie-Andrée Boivin 514-273-9658 marieandreeboivin@yahoo.ca**
www.maphotographe.com

L'impression et la distribution de ce bulletin ont généreusement été commanditées par:



302 rue Ontario Est, MTL 842.2040